

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 190

OCTOBRE 2020

SOMMAIRE :

- ✓ **BOIS DE CHAUFFAGE ; inscription**
- ✓ **PLU : MODIFICATION SIMPLIFIEE : maison éclusière**
- ✓ **VITESSE DE CIRCULATION DANS LES RUES DU VILLAGE**
- ✓ **INCIVILITES**
- ✓ **STATIONNEMENT DANS LES RUES**
- ✓ **DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE**
- ✓ **TENNIS A NOVEANT**
- ✓ **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ; ANCY/DORNOT**
- ✓ **L'ECHO EST LISIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE**
- ✓ **ETAT CIVIL :**
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les évènements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ **RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE**
- ✓ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020**



Place de l'Eglise(cartes ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>



BOIS DE CHAUFFAGE

Les Membres du Conseil Municipal autorisent la cession de bois de chauffage.

Le prix est fixé à 9 € le stère.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie avant le 20/11 afin de préparer les contrats.

La répartition des lots se déroulera le samedi 29/11, au chalet de chasse à 14h30.

Conformément au règlement validé par le Conseil Municipal, les personnes n'ayant pas sorti le bois des coupes précédentes ne pourront y prétendre cette année.

Pour tout renseignement : Nicolas ROYER ☎ 06.40.44.15.12



PLU : MODIFICATION SIMPLIFIEE : maison éclusière

Avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnaville

La Communauté de Communes Mad & Moselle a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arnaville en application des articles L.153-45, L.153-47 et L.153-48 du Code de l'Urbanisme.

La modification simplifiée porte sur l'évolution de la réglementation du STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) actuel Nh, situé sur l'ancienne maison éclusière afin de permettre son changement de destination pour des activités touristiques et de loisirs qui souhaitent y être associées. Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en Mairie de ARNAVILLE et au siège de la COMMUNAUTE DE COMMUNES à Thiaucourt pendant une période d'un mois, du **Jeudi 1^{er} Octobre 2020 au samedi 31 Octobre 2020** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- pour la Communauté de Communes de Mad & Moselle : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

[Dossier également consultable sur le site de la Communauté de Communes](#)

- pour la Commune d'Arnaville : mardi 09h30 à 12h00 / jeudi 16h00 à 18h00 / vendredi 14h00 à 16h00



VITESSE DE CIRCULATION DANS LES RUES DU VILLAGE

Nous avons attiré l'attention des conducteurs dans le quartier du Pallon sur la vitesse excessive. Cette alerte est valable, bien sûr, pour toutes les rues du village.

Un autre phénomène s'est amplifié depuis le Covid : les transporteurs sont de plus en plus nombreux et roulent à une vitesse excessive dans toutes les rues sans respecter le code de la route. Malheureusement nous n'avons aucun pouvoir de les gérer. Vous seuls, les clients, pouvez leur demander d'être vigilants.



INCIVILITES

De nombreux véhicules ont été fracturés ces derniers temps : 3 en une nuit le long de la Grande Rue et 2 sur le parking de la Vème Division quelques semaines avant,

Les habitants doivent être vigilants et ne pas laisser de papier, sac ou sacoche dans leur véhicule.

Toute effraction doit être signalée à la gendarmerie qui peut intensifier ses rondes dans les secteurs concernés.



STATIONNEMENT DANS LES RUES

Nous rappelons que les parkings ne sont pas des lieux de stockage de véhicules tampon. La gendarmerie surveille le défaut d'assurance et verbalise.

Les stationnements dans les rues ne sont **que tolérés** dans la mesure où les usagers s'arrangent entre eux et ne font pas obstacle à la circulation des véhicules.

Aucun emplacement communal n'est réservé.

Les emplacements de stationnement « 5 minutes », matérialisés à la peinture blanche doivent être respectés et disponibles pour l'usage qui est prévu et cela quelque-soit le jour de la semaine.

LA BIBLIOTHEQUE D'ARNAVILLE

Les bénévoles vous accueillent, au centre culturel, les mardis de 18h à 19h et les samedis de 11h à midi, dans le respect des mesures sanitaires.

Le bibliobus de Meurthe-et-Moselle est passé nous voir le 15 septembre et a renouvelé 200 de nos ouvrages. Nous avons aussi fait quelques achats parmi les sorties littéraires de cette rentrée.

Alors n'hésitez pas, vous trouverez certainement votre bonheur : romans, documentaires sur des sujets très variés et pratiques (par exemple pour celles qui nous l'avaient demandé : ouvrages sur le crochet et nouveautés au rayon cuisine), BD, albums enfants, revues.

Vous pouvez également nous faire des demandes d'acquisitions si vous avez des domaines préférés ; ou pour les collégiens, en fonction des demandes des professeurs,

NOUVEAU : avec votre modeste cotisation à la bibliothèque d'Arnaville (2, 5 ou 10 euros) vous pouvez maintenant accéder GRATUITEMENT à tous les services numériques de la médiathèque de Meurthe-et-Moselle: musique, vidéo à la demande, autoformations, livres numériques, patrimoine lorrain à découvrir !

Pensez, s'il vous plaît à nous rapporter les documents empruntés en 2019 ou avant ! Merci,

A bientôt ! L'équipe de la bibliothèque

TENNIS CLUB NOVEANT

Dans la communauté de communes de Mad et Moselle et à proximité de chez vous le club de tennis de Novéant vous propose toute l'année :

ECOLE DE TENNIS NOVEANT de 7 à 15/16 ans

il s'agit d'une école de tennis avec un PROFESSEUR DIPLOME et la possibilité de jouer tout l'hiver en SALLE OMNISPORT.

Ce sport est bien sûr individuel et ne ressemble en rien aux sports de groupes (foot-judo-basket)

Les cours avec le PROFESSEUR ont lieu tous les VENDREDIS (sf vacances scolaires) à partir de 18H (ELEVES DE 7 à 15/16ANS).

Contact : eve.thomashaussen@orange.fr

Renseignements au 06/88/61/61/71 ou 06/82/27/89/69 ou sur la page Facebook du club !

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ; ANCY/DORNOT

[Vous propose : \(réservation obligatoire\)](#)

La Maison de Services Au Public vous accueille au sein des locaux de la Communauté de communes où sont centralisés différents services : justice, droit, emploi, insertion, famille, logement, social...).

Un point numérique est à votre disposition pour réaliser vos démarches, avec :

- Ordinateur, imprimante (soumis à condition) et scanner en libre accès.
- Connection internet (vous pouvez venir avec votre propre ordinateur) en libre accès.

Gautier SARGENTINI, animateur vous accueille en rendez-vous personnalisé et gratuit pour vous accompagner dans l'utilisation de votre matériel numérique. (Ordinateur, smartphome, tablette...)

Prise de rendez-vous ou réservation :

Par téléphone : 03 83 81 91 69

Par mail : contactmsap@cc-madetmoselle.fr

Maison de services au public

Place de la Gloriette (Bâtiment de l'ancienne gare)

57130 ANCY-DORNOT

Parking gratuit sur place



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

L'ECHO DU RUDEMONT SUR LE SITE

- ⇒ Vous pouvez retrouver ce numéro de l'Echo sur le site de la commune ainsi que beaucoup d'autres. Des numéros à thème sont également en ligne.
- ⇒ Les délibérations du Conseil ainsi que beaucoup d'autres infos sont en ligne. N'hésitez à pas à vous y rendre.

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

DECES : nos sincères condoléances

- Madame Alice BOUDAS est décédée le 12 septembre 2020 à l'âge de 84 ans. Elle était domiciliée 106 Grande Rue à Arnaville où vivent deux de ses enfants : Christian et Lucienne.
- Madame Paulette CORDONNIER est décédée le 17 septembre 2020 à l'âge de 91 ans. Elle était domiciliée 67C Grande rue à Arnaville et avait quitté la commune depuis quelques années.
- Madame Marcelle WAGNER est décédée le 3 octobre 2020 à l'âge de 95 ans. Elle était domiciliée rue du Mad et avait quitté la commune depuis peu. Sa fille Martine est domiciliée grande rue.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2020 il s'agit de : BODAT Louison, CUENIN Pauline, FUMERY Clotilde, GAGNANT Leslie, PENNEQUIN Sacha, SAINT-DIZIER Romane.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2020	Animations	Organisateur
29 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
5 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
12 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Pour des raisons liées à l'épidémie de Coronavirus, certaines de ces manifestations pourraient être reportées ou annulées. Nous confirmons que le repas des aînés est annulé.



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours:

Préparation chantier
Nouvelle Mairie :
Maîtrise d'œuvre et
Permis de construire.



Extension cimetière.